

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit septembre, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Bérégovoy de Vrigne-aux-Bois, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

L'appel a été effectué et le quorum a été constaté :

Commune	Elus délégués				Présents / Absents / Excusés Pouvoirs
AIGLEMONT	1	M.	DECOBERT	Philippe	Présent
ARREUX	2	M.	ROUSSEL	Emmanuel	Présent
BALAN	3	M.	COLLINET	Alban	Présent
BAZEILLES	4	M.	BONNE	Francis	Présent
BELVAL	5	M.	NORMAND	Michel	Présent
CHALANDRY-ELAIRE	6	M.	DELFORGE	Pierre	Suppléé par M. Jonny BOIZET (présent)
CHARLEVILLE-MEZIERES	7	Mme	AIT MADI	Virginie	Présente
	8	M.	MEBARKI	Jérôme	Présent
	9	Mme	BANOUH	Fatiha	Présente
	10	M.	BARTHELEMY	Alain	Présent
	11	M.	BECKRICH	Hervé	Présent
	12	Mme	BOURY-GOVI	Françoise	Présente
	13	Mme	BRISSE	Cendrina	Présente
	14	M.	CHAOUCHI	Salah	Présent jusqu'au point 29 puis pouvoir à Mme Fatiha BANOUH
	15	M.	CLARIN	Quentin	Pouvoir à M. Guillaume MARECHAL jusqu'au point 14 puis présent
	16	Mme	CORME	Véronique	Pouvoir à Mme. Armelle LEQUEUX-LAMENIE
	17	M.	DARKAOUI-ALLAOUI	Darkaoui	Présent à compter du point 7
	18	Mme	DEGEMBE	Catherine	Absente
	19	Mme	DISANT	Marie	Pouvoir à M. Michaël DUFLOX
	20	M.	DUFLOX	Michaël	Présent
	21	M.	FOSTIER	Patrick	Présent
	22	Mme	GLACET	Odile	Présente
	23	Mme	GUILLEMAIN	Cyrielle	Pouvoir à Mme Virginie AIT MADI
	24	M.	HUART	Yves	Présent
	25	M.	JOLION	Frédéric	Présent
	26	Mme	ROYNETTE	Céline	Présente
27	Mme	LEJEUNE	Simone	Pouvoir à M. Alain BARTHELEMY	
28	Mme	LEPAGE	Anaïs	Présente	
29	Mme	LEQUEUX-LAMENIE	Armelle	Présente	
30	M.	MARECHAL	Guillaume	Présent	
31	M.	CORNET	David	Présent	
32	M.	MECCA	Antonino	Pouvoir à M. David CORNET	
33	M.	RAVIGNON	Boris	Présent	
34	Mme	SENE	Yacine	Pouvoir à Mme Anaïs LEPAGE	

	35	M.	WUATELET	Arnaud	Pouvoir à M. Darkaoui DARKAOUI ALLAOUI
	36	M.	DALLA-ROSA	Sylvain	Pouvoir à Mme Anne PAPIER
	37	Mme	PAPIER	Anne	Présente à compter du point 7
	38	M.	DUMONT	Christophe	Présent jusqu'au point 28
CHEVEUGES	39	M.	ALEXANDRE	Thierry	Pouvoir à M. Christophe HELLER
CLIRON	40	M.	PINTEAUX	Jean-Luc	Suppléé par Mme Monique THULLIER (présente)
DAIGNY	41	Mme	ETIENNE	Marie-Ange	Suppléée par M. Baptiste FRERE (présent)
DAMOUCY	42	M.	SCHNEIDER	Christian	Présent
DOM-LE-MESNIL	43	M	MAROT	Christophe	Présent
DONCHERY	44	M.	WELTER	Christian	Absent
ETREPIGNY	45	Mme	MINEUR	Sarah	Présente
FAGNON	46	Mme	DURAND	Coralie	Présente
FLEIGNEUX	47	Mme	GARANT	Valérie	Présente
FLIZE	48	M.	BRANZ	Cédric	Présent
FLOING	49	Mme	LESSERTISSEUR	Martine	Présente
FRANCHEVAL	50	M.	BERTRAND	Brice	Présent
GERNELLE	51	Mme	NININ	Cathy	Présente
GESPUNSART	52	M.	MICHEL	Gilles	Présent
GIVONNE	53	Mme	MAHUT	Raymonde	Présente
GLAIRE	54	M.	GODIN	André	Présent
HANNOGNE-SAINT-MARTIN	55	Mme	FONTAINE	Michèle	Présente
HAUDRECY	56	M.	CLAUDE	Philippe	Présent
HOULDIZY	57	M.	SINET	Ludovic	Présent
ILLY	58	M.	MULLER	Jacques	Présent
ISSANCOURT-RUMEL	59	M.	DEBAIFFE	Ghislain	Présent
LA CHAPELLE	60	M.	COLINET	Jean-Paul	Présent
LA FRANCHEVILLE	61	M.	FORTIN	Alain	Présent
LA GRANDVILLE	62	M.	PECHEUX	Xavier	Présent
LA MONCELLE	63	M.	HARRAR	Radouane	Présent
LES AYVELLES	64	M.	LEBRETON	Philippe	Présent
LUMES	65	M.	PETITFRERE	Olivier	Présent
MONTCY-NOTRE-DAME	66	M.	MAIZI	Tahla	Présent
NEUFMANIL	67	M.	WAFFLARD	Dominique	Présent
NOUVION-SUR-MEUSE	68	M.	CLAUDE	Jean-Luc	Présent
NOUZONVILLE	69	Mme	AUBART	Myriam	Présente
	70	M.	EL LAOUI	Yacine	Présent
	71	Mme	LAMOUREUX	Amélie	Présente
	72	M.	LECOULTRE	Florian	Présent
NOYERS-PONT-MAUGIS	73	Mme	DEBREUX	Marie-Pierre	Présente
POURRU-AUX-BOIS	74	M.	MARLET	Olivier	Présent
POURU-SAINT-REMY	75	M.	DAVENNE	Philippe	Présent
PRIX-LES-MEZIERES	76	M.	DEDION	Bruno	Présent
SAINT-AIGNAN	77	Mme	LOIZON	Christine	Excusée

SAINT-LAURENT	78	M.	FORGET	Laurent	Présent
SAINT-MENGES	79	M.	WATELET	Roger	Suppléé par M. Eric HERBULOT (présent)
SAPOGNE-FEUCHERES	80	M	GILLET	Frédéric	Pouvoir à Mme Michèle FONTAINE
SECHEVAL	81	M.	CANOT	Philippe	Présent
SEDAN	82	M.	BESSADI	Farid	Présent sauf du point 7 au point 12 (pouvoir à M.HERBILLON)
	83	Mme	CABLAT	Alexandra	Présente
	84	Mme	DE BONI	Marzia	Présente
	85	Mme	DE MONTGON	Inès	Présente
	86	M.	HERBILLON	Didier	Présent
	87	M.	JUBEAUX	Laurent	Pouvoir à M. Farid BESSADI
	88	Mme	LOUIS	Rachelle	Absente
	89	M.	MARCOT	Franck	Présent
	90	M.	VILLA	Maxime	Pouvoir à M. Didier HERBILLON
	91	Mme	BERTELOODT	Odile	Présente
	92	M.	DOCQ	Sébastien	Présent
THELONNE	93	M.	AUPRETRE	Denis	Présent
TOURNES	94	M	CARBONNEAUX	Gérard	Présent
VILLE-SUR-LUMES	95	M.	BOUCHER	Jean-Louis	Présent
VILLERS-SEMEUSE	96	M	DUPUY	Jérémy	Présent
	97	Mme	LANDART	Evelyne	Présente
VILLERS-SUR-BAR	98	M.	HELLER	Christophe	Présent
VIVIER-AU-COURT	99	M.	DURELLO	Rodrigue	Présent
	100	Mme	NICOLAS-VIOT	Dominique	Présente
VRIGNE-AUX-BOIS	101	M.	DUTERTRE	Patrick	Pouvoir à M. Michel NORMAND
	102	Mme	GLACHANT	Geneviève	Excusée
VRIGNE-MEUSE	103	M.	GREGOIRE	Yann	Présent
WADELINCOURT	104	M.	CUNY	Bruno	Présent
WARCQ	105	M.	GOSSET	Jean-François	Présent

Le Conseil communautaire désigne **Madame Dominique NICOLAS-VIOT** et **Monsieur Jean-Paul COLINET** en tant que secrétaires de séance.

Le conseil communautaire passe ensuite à l'ordre du jour.

0. Modification de l'ordre du jour – ajout d'un dossier complémentaire

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'ajout d'un dossier complémentaire, rapport n°39 Règlement des transports scolaires pour l'année scolaire 2021/2022 – modifications sur la sectorisation.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité

- **APPROUVE** l'ajout d'un dossier complémentaire à l'ordre du jour du conseil communautaire : rapport n°39 Règlement des transports scolaires pour l'année scolaire 2021/2022 – modifications sur la sectorisation.

1. Compte-rendu des décisions prises par le Bureau communautaire

Monsieur le Président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par le Bureau communautaire lors de la réunion du 28 juin 2021.

2. Compte rendu des décisions prises par le Président sur délégation du Conseil communautaire

Monsieur le Président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président sur délégation du Conseil communautaire.

3. CC210928-128 Procès-verbaux des réunions du Conseil communautaire des 9 mars, 9 février, 6 avril, 11 mai et 29 juin 2021

Monsieur le Président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les procès-verbaux des réunions du Conseil communautaire des 9 mars, 9 février, 6 avril, 11 mai et 29 juin 2021.

4. CC210928-129 Schéma de mutualisation 2021/2026

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président, présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le schéma de mutualisation 2021/2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué en charge des finances et ressources humaines en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

5. CC210928-130 Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée constitutive de la Maison Grand Est Europe

Monsieur Farid BESSADI, conseiller délégué présente le rapport.

Monsieur le Président présente sa candidature et celle de Monsieur Farid BESSADI. Il ne constate pas d'autre candidature.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe d'une désignation à mains levées

A l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Boris RAVIGNON représentant titulaire au sein de l'assemblée constitutive de la Maison Grand Est Europe, ainsi que Monsieur Farid BESSADI, suppléant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020

Monsieur Jean-Luc CLAUDE, 9^{ème} vice-président, présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

7. CC210928-131 Premier programme de mesures du plan « Jetons moins et trions ce qui reste »

Monsieur Jean-Luc CLAUDE, 9^{ème} vice-président, présente le rapport.
Le Conseil communautaire,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le premier programme de 20 mesures ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué à la prévention, collecte et valorisation des déchets, en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

8. CC210928-132 Convention entre Ardenne Métropole et les communes membres qui le souhaitent dans le cadre du plan « Jetons moins et trions ce qui reste »

Monsieur Jean-Luc CLAUDE, 9^{ème} vice-président, présente le rapport.
Le Conseil communautaire,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'engagement réciproque entre Ardenne Métropole et les communes membres ;
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué à la prévention, collecte et valorisation des déchets, en cas d'empêchement du Président, à signer les conventions d'engagements réciproques ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

9. CC210928-133 Exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'année 2022 pour certains immeubles

Monsieur Jean-Luc CLAUDE, 9^{ème} vice-président, présente le rapport.
Le Conseil communautaire,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe d'exonération de la TEOM pour tous les professionnels du territoire communautaire, produisant des déchets non assimilables de par leur nature ou leur quantité aux déchets, faisant appel à un prestataire privé, figurant sur la liste annexée à la présente.
- **EXONERE** de TEOM les locaux industriels et commerciaux dont la liste figure en annexe.
- **AUTORISE** le Président à prendre les mesures d'application à la mise en œuvre de la présente délibération.

10. CC210928-134 Instauration d'une part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOMi)

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président présente le rapport,
Le Conseil communautaire,
A l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'instituer une **part incitative** de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- **FIXE** le calendrier de mise en œuvre de la **part incitative** comme suit :

Phase 1 : communes pour lesquelles la première perception effective de la **part incitative** interviendra en 2024, sur la base du comptage des levées effectué en 2023. Pour les communes du territoire qui ne sont pas concernées par la **phase 1**, la TEOM continue à s'appliquer en 2024, pour la dernière année.

Phase 2 : communes pour lesquelles la première perception effective de la **part incitative** interviendra en 2025, sur la base du comptage des levées effectué en 2024. Extension de la **part incitative** à l'ensemble du périmètre intercommunal ;

- **RÉPARTIT** les communes membres du périmètre intercommunal comme suit :

Phase 1 impliquant les communes d'Aiglemont, Arreux, Les Ayvelles, Balan, Bazeilles, Belval, Chalandry-Elaire, La Chapelle, Cheveuges, Cliron, Daigny, Damouzy, Dom-le-Mesnil, Donchery, Étrépigny, Fagnon, Fleigneux, Flize, Floing, Francheval, La Francheville, Gernelle, Gespunsart,

Givonne, Glaire, La Grandville, Hannogne-Saint-Martin, Haudrecy, Houldizy, Illy, Issancourt-et-Rumel, Lumes, La Moncelle, Montcy-Notre-Dame, Neufmanil, Novion-sur-Meuse, Noyers-Pont-Maugis, Pouru-aux-Bois, Pouru-Saint-Remy, Prix-lès-Mézières, Saint-Aignan, Saint-Laurent, Saint-Menges, Sapogne-et-Feuchères, Sécheval, Thelonne, Tournes, Ville-sur-Lumes, Villers-sur-Bar, Vrigne-Meuse, Wadelincourt et Warcq.

Phase 2 impliquant les communes de Charleville-Mézières, Nouzonville, Sedan, Villers-Semeuse, Vivier-au-Court et Vrigne aux Bois ;

- **PRÉCISE** que la direction générale des finances publiques adressera chaque année à Ardenne Métropole, à compter de 2022, un fichier d'appel permettant la préparation des appariements des données nécessaires à la transmission du montant de la **part incitative** pour chaque local ;
- **AUTORISE** le Président, ou le Vice-président délégué aux Finances, à solliciter les aides ou les subventions de l'État ou de tout autre organisme susceptible de participer au financement du déploiement de la part incitative.
- **CHARGE** le Président, ou le Vice-président délégué aux Finances, de notifier cette décision aux services préfectoraux et de les **AUTORISER** à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

11. CC210928-135 Adaptation du zonage d'unification progressive des taux de la TEOM

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président, présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **MODIFIE** la délimitation des zones sur lesquelles des taux différents de TEOM sont votés, en vue de leur unification progressive, selon le tableau ci-après :

ZONAGE	Communes
Zone 1 Charleville-Mézières Banlieue 7 communes	Warcq, Prix-lès-Mézières, La Francheville, La Grandville, Aiglemont, Montcy-Notre-Dame, Gespunsart
Zone 2 Charleville-Mézières Urbain 3 communes	Charleville-Mézières, Villers-Semeuse, Nouzonville
Zone 3 Sedan Banlieue 17 communes <u>2 parties de commune*</u>	Balan, La Chapelle, Daigny, Donchery, Fleigneux, Floing, Francheval, Givonne, Glaire, Illy, La Moncelle, Noyers-Pont-Maugis, Pouru-aux-Bois, Pouru-Saint-Remy, <u>Rubécourt-et-Lamécourt*</u> , Saint-Menges, Thelonne, <u>Villers-Cernay*</u> , Wadelincourt
Zone 4 Sedan Urbain 3 communes	Sedan, Vivier-Au-Court, Vrigne aux Bois (commune nouvelle)
Zone 5 Val de Bar 11 communes	Les Ayvelles, Chalandry-Elaire, Cheveuges, Dom-Le-Mesnil, Etrepigny, Flize (commune nouvelle), Hannogne-Saint-Martin, Saint-Aignan, Sapogne-et-Feuchères, Villers-sur-Bar, Vrigne-Meuse
Zone 6 Balcons de Meuse 5 communes	Lumes, Gernelle, Issancourt-et-Rumel, Saint-Laurent, Ville-sur-Lumes
Zone 7 Ouest Ardenne Métropole 7 communes	Belval, Cliron, Damouzy, Haudrecy, Sécheval, Tournes, Arreux
Zone 8 Houldizy	Houldizy
Zone 9 Fagnon	Fagnon
Zone 10 Bazeilles <u>1 partie de commune*</u>	<u>Bazeilles*</u>
Zone 11 Neufmanil	Neufmanil

Zone 12 Nouvion-sur-Meuse	Nouvion-sur-Meuse
--	-------------------

* Zonage infracommunal correspondant aux communes déléguées de la commune nouvelle de Bazeilles.

- **PRÉCISE** que le lissage des taux de TEOM nécessite de répartir le territoire de la commune nouvelle de Bazeilles sur 2 zones de perception différentes, suivant une délimitation infracommunale : la zone n°3 comporte les parties de la commune correspondant aux communes déléguées de Rubécourt-et-Lamécourt et de Villers-Cernay ; la zone n°10 correspond à l'ancienne commune de Bazeilles, devenue commune déléguée ;
- **PRÉCISE** que cet ajustement du zonage de perception de la TEOM est sans incidence sur la trajectoire du lissage des taux. En tout état de cause, des taux différenciés seront votés pour la dernière fois en 2022, pour aboutir à un taux unique en 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué aux Finances en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

12. CC210928-136 Instauration d'une exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en faveur des créations et des extensions d'établissements
--

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président, présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'instauration de l'exonération temporaire de cotisation foncière des entreprises, selon les modalités prévues à l'article 1478 bis du code général des impôts, en faveur des **créations d'établissements** ;
- **APPROUVE** l'instauration de l'exonération temporaire de cotisation foncière des entreprises, selon les modalités prévues à l'article 1478 bis du code général des impôts, en faveur des **extensions d'établissements** ;
- **CHARGE** le Président, ou le Vice-président délégué aux Finances, de notifier cette décision aux services préfectoraux et les **AUTORISE** à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

13. CC210928-137 Transfert de résultats eau et assainissement
--

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président, présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le transfert de résultat de la commune Glaire
Les excédents repris donneront lieu à des titres de recettes au compte 1068 (investissement) et au compte 778 (fonctionnement) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant Monsieur le vice-président à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

14. CC210928-138 Attribution de subvention dans le cadre du fonds territorial communautaire
--

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président, présente le rapport.

Monsieur Dominique WAFFLARD ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE**
 - l'attribution d'une subvention de 12 338.92 € en faveur de la commune de NEUFMANIL
 - l'attribution d'une subvention de 52 053.06 € en faveur de la commune de CHALANDRY-ELAIRE
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

15. CC210928-139 Groupements de commandes 2021-2022

Madame Odile GLACET, 14^{ème} vice-présidente, présente le rapport.

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la constitution des groupements de commandes et les termes de la convention de groupement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou la Vice-présidents déléguée à la Commande publique en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

16. CC210928-140 Réhabilitation du site du CFAI Champagne Ardenne – demande de participation

Monsieur Patrick FOSTIER, 2^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'investissement de 650 000 €, au profit du CFAI Champagne Ardenne, pour la mise en œuvre du programme de réhabilitation du site ;
- **APPROUVE** la convention financière entre Ardenne Métropole et le CFAI pour la réhabilitation du site du CFAI Champagne Ardenne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant Monsieur le vice-président en charge du développement économique en cas d'empêchement, à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

17. CC210928-141 CFAI et Platinium 3D projet d'investissement – demande de participation

Monsieur Patrick FOSTIER, 2^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'investissement de 400 000 €, au profit du CFAI Champagne Ardenne, pour la réalisation du programme d'investissements ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant Monsieur le vice-président en charge du développement économique, à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

18. CC210928-142 Trophée des entreprises – édition 2022

Monsieur Patrick FOSTIER, 2^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement 2022 des Trophées des Entreprises, ainsi que le dossier de candidature,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant Monsieur le vice-président en charge du développement économique en cas d'empêchement, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

19. CC210928-143 Vidéoprotection - Fonds de concours

Monsieur Patrick FOSTIER, 2^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

99 POUR et 1 CONTRE (Christophe DUMONT)

- **APPROUVE** l'octroi de la subvention d'Ardenne Métropole à la Ville de Charleville-Mézières, de 79 541 €, dédiée au projet "Vidéoprotection Mont-Olympe et raccordement fibre Centre Aquatique Bernard Albin" ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué au Développement Economique et au Numérique en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

20. CC210928-144 Projet de turbine hydroélectrique sur le site de la macérienne – Subvention à la SAS Macérienne énergie

Monsieur Patrick FOSTIER, 2^{ème} vice-président présente le rapport.

Madame Inès DE MONTGON ne prend pas part au vote.

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 122 578 € à la SAS Macérienne Energie, destinée à financer les études et le batardeau;
- **APPROUVE** le projet de convention financière ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

21. CC210928-145 Concessions d'aménagement pour l'extension de la zone de Mohon à Charleville-Mézières : garantie de l'emprunt contracté par le concessionnaire PROTEAME

Monsieur Frédéric JOLION, conseiller délégué présente le rapport.

Monsieur Patrick FOSTIER ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de garantie à hauteur de 80% de l'emprunt souscrit par PROTEAME auprès du Crédit Coopératif, pour un montant de 1 500 000 € s'agissant de la concession extension de la zone d'activités de Mohon, en complément de la garantie acceptée au Bureau du 28 juin 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

22. CC210928-146 Désignation d'un représentant au collège des élus du schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) chargé du suivi du Plan Climat Air Energie (PCAET)

Madame Inès DE MONTGON, 8^{ème} vice-présidente présente le rapport,

Monsieur le Président présente la candidature de Madame Inès DE MONTGON et ne constate aucune autre candidature

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe d'une désignation à mains levées

A l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Madame Inès DE MONTGON, représentante d'Ardenne Métropole au collège des élus du Syndicat mixte du Scot Nord Ardennes chargé du suivi du PCAET ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou la Vice-présidente déléguée au Développement Durable en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

23. CC210928-147 Subvention à l'Université Reims Champagne Ardenne – Charges de fonctionnement

Monsieur Patrick FOSTIER, 2^{ème} vice-président présente le rapport.

Monsieur Guillaume MARECHAL et Monsieur Didier HERBILLON ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'Université Reims Champagne Ardennes (URCA) pour un montant de 79 034,50€ au titre des charges 2020 ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'Université Reims Champagne Ardennes (URCA) pour un montant de 2 308,41€ au titre du reliquat 2018 ;
- **PRECISE** que le montant est affecté au chapitre 65 du budget 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

24. CC210928-148 Subvention à l'URCA – financement de thèse

Monsieur Patrick FOSTIER, 2^{ème} vice-président présente le rapport.
Monsieur Guillaume MARECHAL et Monsieur Didier HERBILLON ne prennent pas part au vote.
Le Conseil communautaire,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'Université Reims Champagne Ardennes (URCA) pour un montant de 15 500€ au titre de la subvention pour le financement de la première année de thèse ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

25. CC210928-149 Entretien de la voie verte – convention avec le Département

Monsieur Franck MARCOT, 13^{ème} vice-président présente le rapport.
Le Conseil communautaire,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les modalités d'entretien courant des voies vertes Trans'Ardennes et Sud Ardennes et le coût induit pour la collectivité à hauteur de 51 020 € par an ;
- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec le Département et les autres EPCI ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du tourisme en cas d'empêchement du Président, à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

26. Délégation de service public Camping et port de plaisance du Mont Olympe – Rapport d'activité 2020

Monsieur Franck MARCOT, 13^{ème} vice-président présente le rapport.
Le Conseil communautaire,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 présenté par le délégataire en charge du camping et du port du Mont Olympe à Charleville-Mézières ;

27. Rapport du délégataire du service public des transports pour l'année 2020

Monsieur Jérémy DUPUY, 5^{ème} vice-président présente le rapport.
Le Conseil communautaire,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2020 de la C.T.C.M, délégataire du service public des transports routiers de personnes ;

Rapport supplémentaire (39) : Règlement des transports scolaires pour l'année scolaire 2021/2022 – modifications sur la sectorisation

Monsieur Jérémy DUPUY, 5^{ème} vice-président présente le rapport.
Le Conseil communautaire
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du règlement des transports scolaires 2021/2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le vice-président délégué à la mobilité en cas d'empêchement à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

28. Rapports Annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020

Monsieur Philippe CANOT, conseiller délégué présente le rapport.
Le Conseil communautaire,

- **PREND ACTE** des Rapports annuels 2020 sur le Prix et la Qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement proposés par les services ;
- **PREND ACTE** des Rapports annuels 2020 produits par les titulaires de délégations de services publics d'eau potable et d'assainissement, circonscrits à certains territoires communaux au sein d'Ardenne métropole et listés en objet du rapport.

29. CC210928-150 Réalisation des raccordements privés des immeubles sur les réseaux d'assainissement neufs créés par Ardenne Métropole - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage type entre Ardenne Métropole et les propriétaires privés.

Monsieur Philippe CANOT, conseiller délégué présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition faite aux particuliers qu'Ardenne Métropole réalise pour leur compte les travaux de raccordement des immeubles en domaine privé, via la passation de marchés publics de travaux adéquats ;
- **APPROUVE** la convention type de mandat de maîtrise d'ouvrage qu'Ardenne Métropole proposera aux propriétaires soumis à l'obligation de raccordement de leurs immeubles nouvellement desservis par un système d'assainissement collectif construit par l'EPCI, dans l'objectif de leur faire bénéficier d'une subvention complémentaire de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;
- **AUTORISE** le Président ou son vice-président en charge du Grand Cycle de l'Eau en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la signature des conventions de mandats de maîtrise d'ouvrage.

30. CC210928-151 Mise à jour du régime indemnitaire du personnel communautaire

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à jour du régime indemnitaire du personnel communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge des finances et ressources humaines en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

31. CC210928-152 Développement de l'apprentissage au sein d'Ardenne Métropole

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le développement de l'apprentissage au sein d'Ardenne Métropole et la création de 12 postes supplémentaires permettant d'accueillir des contrats d'apprentissage ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge des finances et ressources humaines en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

32. CC210928-153 Adaptation du Tableau des Effectifs (Suppression/Création d'emplois au Service Communication)

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adaptation du tableau des effectifs présentée et les créations et suppressions de postes à compter du 1^{er} novembre 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge des finances et ressources humaines en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

33. CC210928-154 Création de trois emplois permanents au sein de la Direction Mutualisée des Ressources Humaines

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la création des trois emplois permanents au sein de la DMRH,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant Monsieur le vice-président en charge des Finances et des Ressources Humaines, en cas d'empêchement du Président à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

34. CC210928-155 Création d'un emploi non permanent pour mener à bien le projet d'accompagnement technique au pilotage de la masse salariale au sein de la DMRH

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent pour mener à bien le projet d'accompagnement technique au pilotage de la masse salariale au sein de la DMRH ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant Monsieur le vice-président en charge des Finances et des Ressources Humaines, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

35. CC210928-156 Création d'un emploi non permanent pour mener à bien le projet de la transformation et de la transition numérique des outils informatiques RH au sein de la Direction Mutualisée des Ressources Humaines et des Relations Sociales.

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent pour mener à bien le projet de transformation et de transition numérique des outils informatiques RH au sein de la Direction Mutualisée des Ressources Humaines et des Relations Sociales ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant Monsieur le vice-président en charge des Finances et des Ressources Humaines en cas d'empêchement du Président, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

36. CC210928-157 Création d'un emploi non permanent pour mener à bien le projet de développement des compétences au sein de la Direction Mutualisée des Ressources Humaines et des Relations Sociales.

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent au du contrat de projet – chargé de projet de développement des compétences ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant Monsieur le vice-président en charge des Finances et des Ressources Humaines en cas d'empêchement du Président, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

37. CC210928-158 Création de postes d'animateur de la prévention et du tri des déchets

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la création de postes d'animateurs de prévention et du tri des déchets au service prévention, collecte et valorisation des déchets,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué en charge des finances et ressources humaines en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

38. CC210928-159 Création d'un emploi non permanent contrat de projet pour lancer une dynamique de rénovation énergétique auprès des communes membres

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent contrat de projet, à temps complet, pour lancer une dynamique de rénovation énergétique auprès des communes membres ;
- **APPROUVE** le financement du poste d'économiseur de flux selon les modalités présentées ci-dessus ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Président, le Vice-président délégué en charge des finances et ressources humaines en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.